



Cinquième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Point 6 de l'ordre du jour :
Renouvellement de l'engagement politique en faveur de la Convention
Déclaration prononcée par

S.E. M. Julien Thöni
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la conférence du désarmement

Siem Reap, le 29 novembre 2024

Monsieur le Président, Excellences, Chères et chers collègues,

Je tiens à réitérer notre gratitude envers les autorités cambodgiennes pour leur chaleureux accueil et pour la préparation et l'organisation exemplaire de notre conférence.

Au cours des 25 années depuis son entrée en vigueur, notre Convention s'est révélée être un instrument exemplaire et ceci à de multiples titres. Elle a démontré la capacité du système multilatéral de répondre de manière concrète et durable à un problème mondial et pressant. Les mines antipersonnel ont des conséquences humanitaires graves, causant non seulement d'importantes pertes en vies humaines et d'indicibles souffrances, mais également entravent la reprise économique, le développement et le retour des personnes déplacées suite à des conflits.

Nous, les 164 États parties, nous sommes réunis cette semaine à Siem Reap, notamment pour renouveler notre engagement politique en faveur de la Convention. Cette Convention a su instaurer une norme globale s'articulant autour de la vision d'un monde exempt des mines antipersonnel. Ses normes doivent non seulement continuer d'être promues mais renforcées. Se référant au plan d'action d'Oslo, la Suisse condamne toute utilisation de mines antipersonnel. Elle appelle tous les États et toutes les parties à des conflits armés à s'abstenir d'utiliser, de mettre au point, fabriquer, stocker ou transférer des mines antipersonnel. La Suisse appelle également tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y accéder rapidement.

Monsieur le Président,

C'est précisément dans des situations de conflit armé que notre Convention et le droit international humanitaire sont véritablement mis à l'épreuve et qu'il faut s'y tenir. Dans ce contexte, nous escomptons que tous les États parties respectent pleinement leurs obligations au titre de la Convention, y compris ceux énoncés à son article premier. La force de notre Convention découle tout particulièrement des obligations sans équivoque contenues dans son article premier, et des définitions claires et exhaustives concernant le type de mines que celle-ci recouvre.

Monsieur le Président,

La présente Conférence d'examen constitue une étape clé afin de relever les différents défis que je viens de mentionner, et les documents que vous avez soumis à notre examen, Monsieur le Président, y contribueront pleinement, j'en suis convaincu.

La Suisse souscrit pleinement aux objectifs énoncés dans la déclaration politique, notamment [à] l'accélération de la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention. Nous tenons à appuyer tout particulièrement l'objectif de les réaliser dans toute la mesure du possible, d'ici la prochaine Conférence d'examen en 2029. Le Plan d'action de Siem Reap-Angkor 2025-2029, avec ses mesures ciblées et ses indicateurs précis, constitue un instrument précieux pour concrétiser cette ambition.

La Suisse, pour sa part, entend renforcer son engagement dans la lutte contre les mines et son soutien à la Convention. Dans le cadre de son plan d'action antimines 2023-2026, elle continuera de promouvoir le cadre normatif, d'appuyer les actions sur le terrain par le biais de projets et d'expertise, et de soutenir les solutions innovantes. Par ailleurs, nous réaffirmons notre soutien aux réunions intersessions, à l'Unité d'appui à la mise en œuvre, ainsi qu'au Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG).

Merci, Monsieur le Président.

Unofficial translation

Mr President, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I would like to reiterate our gratitude to the Cambodian authorities for their warm welcome and for the exemplary preparation and organization of our conference.

Over the 25 years since its entry into force, our Convention has proven to be an exemplary instrument in multiple ways. It has demonstrated the multilateral system's ability to respond concretely and sustainably to a pressing global issue. Anti-personnel mines have severe humanitarian consequences, not only causing significant loss of life and indescribable suffering but also hindering economic recovery, development, and the return of displaced persons following conflicts.

This week, we, the 164 States Parties, have gathered in Siem Reap to reaffirm our political commitment to the Convention. This Convention has established a global norm centered around the vision of a world free from anti-personnel mines. These norms must not only continue to be promoted but also strengthened. With reference to the Oslo Action Plan, Switzerland condemns all use of anti-personnel mines. It calls on all States and all parties to an armed conflict to refrain from using, developing, manufacturing, stockpiling or transferring anti-personnel mines.

Mr. President,

It is precisely in situations of armed conflict that our Convention and international humanitarian law are truly put to the test, and it is in such contexts that we must uphold them. In this regard, we expect all States

Parties to fully comply with their obligations under the Convention, including those outlined in Article 1. The strength of our Convention lies particularly in the unequivocal obligations contained in Article 1 and in the clear and comprehensive definitions regarding the types of mines it covers.

Mr. President,

This Review Conference is a key step to overcome the various challenges I just mentioned, and I am convinced that the documents you have submitted for our consideration, Mr President, will contribute to this without a doubt.

Switzerland fully supports the objectives set out in the Political Declaration, in particular the acceleration of the implementation of the commitments under the Convention. We particularly support the objective of achieving them as far as possible by the time of the next Review Conference in 2029. The Siem Reap-Angkor Action Plan 2025-2029, with its targeted measures and precise indicators, is a valuable tool for achieving this ambition.

Switzerland, for its part, intends to strengthen its commitment to mine action and its support for the Convention. As part of its Mine Action Plan 2023-2026, it will continue to promote the normative framework, support action on the ground through projects and expertise, and support innovative solutions. We also reaffirm our support for intersessional meetings, the Implementation Support Unit and the Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD).

Thank you, Mr President.